



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-03-2023

**36^e SÉANCE
CONSEIL 2021-2025**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 20 mars 2023 à 19 h à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents :

- M. Luc Beauséjour, conseiller
- Mme Claudia Bertinotti, conseillère
- Mme Muriel Lafarge, conseillère
- M. Richard Leduc, conseiller
- M. Cédric Champagne, conseiller
- M. Patrick Lasalle, conseiller
- M. Claude St-Cyr, conseiller
- M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Pierre-Luc Bellerose.

1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Sont également présents Me Anaïs Baril, greffière par intérim, laquelle agit à titre de secrétaire et M. François Pépin, directeur général.

2

23-160 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié par l'ajout des points 45 a), 45 b), 45 c) et 45 d), lequel se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 6 mars 2023 – Approbation du procès-verbal

AMÉNAGEMENT

4. Règlement 50-2003-17 – Amendement le Règlement sur les usages conditionnels 50-2003 – Hébergement touristique – Second projet – Adoption



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

20-03-2023

5. Règlement 79-451 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Hébergement touristique – Second projet – Adoption
6. Règlement 79-448 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Secteur de la rue Beaudry Nord – Adoption

ADMINISTRATION

7. Règlement 151-2023 – Signalisation sur le territoire de la ville de Joliette – Adoption
8. Règlement 158-2023 – Conditions de services de l'électricité par Hydro-Joliette – Avis de motion
9. Règlement 158-2023 – Conditions de services de l'électricité par Hydro-Joliette – Dépôt du projet
10. Règlement 159-2023 – Tarification des services d'électricité d'Hydro-Joliette – Avis de motion
11. Règlement 159-2023 – Tarification des services d'électricité d'Hydro-Joliette – Dépôt du projet
12. Règlement 185-2023 – Réserve financière liée au développement culturel – Adoption
13. Règlement 186-2023 – Droit de préemption – Avis de motion
14. Règlement 186-2023 – Droit de préemption – Dépôt du projet
15. Règlement d'emprunt 214 – Aménagement d'un terrain de baseball – Adoption
16. Règlement d'emprunt 215 – Acquisition d'immeubles – Avis de motion
17. Règlement d'emprunt 215 – Acquisition d'immeubles – Dépôt du projet
18. Projet du Collectif Amélie Fristel – Programme d'habitation abordable Québec – Résolution spécifique
19. Entente de financement dans le cadre du programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités (volet 3) – Autorisation
20. Ministère de l'Éducation – Développement du loisir et du sport – Convention d'aide financière – Autorisation
21. Résolution 18-273 – Construction d'une nouvelle rue – Boulevard de la Base-de-Roc – Abrogation
22. Liste des comptes à payer du 15 février au 7 mars 2023 – Approbation
23. Réfection d'un petit pont des Îles Vessot – Phase 1 – Construction FGK inc. – Certificat de paiement numéro 1 – Acceptation provisoire
24. Achat d'un radar – Financement par le fonds de roulement – Autorisation
25. Embauche d'un technicien en automatisation – Hydro-Joliette
26. M. Mathieu Viau – Permanence – Pompier – Service des Incendies
27. MM. Pierre-Luc Jeanson et Julien Casaubon – Permanence – Journaliers – Service des Travaux publics et services techniques



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

20-03-2023

28. MM. Mario Latendresse et Abdelrahmane Saou – Permanence – Journaliers – Service des Loisirs et de la culture
29. M. François Pépin – Directeur général – Fin de probation

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

30. Soumission numéro AP23-016 – Gestion de l'agrile du frêne – Travaux d'arboriculture – Adjudication de contrat
31. Soumission numéro AP23-017 – Fourniture d'arbres en pot et en motte – Adjudication de contrat
32. Soumission numéro AP23-018 – Arbres en pot – Journée de l'arbre et de l'environnement 2024 – Adjudication de contrat
33. Soumission numéro AP23-023 – Achats de camionnettes – Travaux publics et services techniques – Adjudication de contrat

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

34. Centre d'acquisitions gouvernementales – Vente de véhicules et d'équipements à l'encan – Autorisation

LOISIRS ET CULTURE

35. Club de soccer Lanaudière-Nord – Camp de jour de soccer – Utilisation de l'espace public – Autorisation
36. Club de soccer Lanaudière-Nord – Première ligue de soccer du Québec – Utilisation de l'espace public – Autorisation
37. Club de soccer Lanaudière-Nord – Senior Féminin AA – Utilisation de l'espace public – Autorisation
38. Club de patinage artistique Les Étoiles d'argent – Demande de soutien financier – Autorisation
39. Ponts payants 2023 – Autorisation
40. Fêtes O'Parc 2023 – Utilisation de l'espace public – Aide financière – Autorisation
41. Club de baseball mineur Expos de Lanaudière Nord – Tournoi de baseball provincial U13 – Utilisation de l'espace public – Autorisation
42. Centre de pédiatrie sociale en communauté de Lanaudière – Camp de jour – Autorisation
43. Projets culturels 2023 – Aide financière – Approbation
44. Activités de financement d'organismes – Représentations diverses
45. Divers
- 45.a) Convention collective entre la ville de Joliette et le Syndicat des pompiers et des pompières du Québec, section locale Joliette – Approbation
- 45.b) Employé numéro 001450794 – Transaction-quittance – Autorisation
- 45.c) Offre de vente – Lots 2 900 734 et 2 900 736 – Autorisation
- 45.d) Projet Ultra-Trail Monarque – Appui
46. Dépôt de rapports



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-03-2023

47. Date et heure de la prochaine assemblée
48. Période de questions
49. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

**23-161 – SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2023 – APPROBATION
DU PROCÈS-VERBAL**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2023.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

**23-162 – RÈGLEMENT 50-2003-17 – AMENDANT LE RÈGLEMENT
SUR LES USAGES CONDITIONNELS 50-2003 – HÉBERGEMENT
TOURISTIQUE – SECOND PROJET – ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal, conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue ce jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

D'ADOPTER le second projet de règlement 50-2003-17 amendant le Règlement sur les usages conditionnels 50-2003 afin d'y assujettir les usages « établissement d'hébergement touristique en résidence principale » et « service d'hébergement avec ou sans services connexes ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-03-2023

5

23-163 – RÈGLEMENT 79-451 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – HÉBERGEMENT TOURISTIQUE – SECOND PROJET – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal, conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue ce jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

D'ADOPTER le second projet de règlement 79-451 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à limiter et à mieux encadrer, sur le territoire de la ville de Joliette, les usages liés à l'hébergement touristique.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6

23-164 – RÈGLEMENT 79-448 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DE LA RUE BEAUDRY NORD – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 79-448 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à :

- Modifier le plan de zonage afin de créer la zone H01-090 (localisée le long de la rue Beaudry Nord) au détriment de la zone C01-030 et d'une partie de la zone C02-008;
- Abroger la grille des usages et normes applicable à la zone C01-030;
- Créer la grille des usages et norme applicable à la zone H01-090.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-03-2023

7

23-165 – RÈGLEMENT 151-2023 – SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 23-139 et 23-140, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 6 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 151-2023 relatif à la signalisation sur le territoire de la ville de Joliette afin de mettre à jour les annexes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

8

23-166 – RÈGLEMENT 158-2023 – CONDITIONS DE SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ PAR HYDRO-JOLIETTE – AVIS DE MOTION

La conseillère Muriel Lafarge donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 158-2023 relatif aux conditions de services de l'électricité par Hydro-Joliette et abrogeant le Règlement 158-2022.

9

23-167 – RÈGLEMENT 158-2023 – CONDITIONS DE SERVICES DE L'ÉLECTRICITÉ PAR HYDRO-JOLIETTE – DÉPÔT DU PROJET

CONSIDÉRANT le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 158-2023 relatif aux conditions de services de l'électricité par Hydro-Joliette et abrogeant le Règlement 158-2022, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

10

23-168 – RÈGLEMENT 159-2023 – TARIFICATION DES SERVICES D'ÉLECTRICITÉ D'HYDRO-JOLIETTE – AVIS DE MOTION

La conseillère Muriel Lafarge donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 159-2023 relatif à la tarification des services d'électricité d'Hydro-Joliette et abrogeant le règlement 159-2022.



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-03-2023

11

23-169 – RÈGLEMENT 159-2023 – TARIFICATION DES SERVICES D'ÉLECTRICITÉ D'HYDRO-JOLIETTE – DÉPÔT DU PROJET

CONSIDÉRANT le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 159-2023 relatif à la tarification des services d'électricité d'Hydro-Joliette et abrogeant le Règlement 159-2022, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

12

23-170 – RÈGLEMENT 185-2023 – RÉSERVE FINANCIÈRE LIÉE AU DÉVELOPPEMENT CULTUREL – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 23-141 et 23-142, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 6 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 185-2023 relatif à la création d'une réserve financière pour les dépenses liées au développement culturel.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13

23-171 – RÈGLEMENT 186-2023 – DROIT DE PRÉEMPTION – AVIS DE MOTION

Le conseiller Alexandre Martel donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 186-2023 relatif au droit de préemption visant à identifier le territoire assujetti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis.

14

23-172 – RÈGLEMENT 186-2023 – DROIT DE PRÉEMPTION – DÉPÔT DU PROJET

CONSIDÉRANT le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-03-2023

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 186-2023 relatif au droit de préemption visant à identifier le territoire assujéti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15

23-173 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 214 – AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE BASEBALL – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 23-143 et 23-144, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 6 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ADOPTER le Règlement d'emprunt 214 décrétant l'exécution et l'aménagement d'un terrain de baseball sur le territoire de la ville de Joliette ainsi qu'un emprunt et une dépense de 3 555 165,00 \$.

Objet :	L'exécution et l'aménagement d'un terrain de baseball sur le territoire de la ville de Joliette
Portée :	Tout le territoire
Coût :	3 555 165,00 \$
Mode de financement :	Emprunt par émission d'obligations sur une période de 20 ans
Mode de remboursement :	Revenus généraux

Le conseiller Alexandre Martel demande le vote :

ONT VOTÉ POUR :

- M. Luc Beauséjour
- Mme Claudia Bertinotti
- Mme Muriel Lafarge
- M. Richard Leduc
- M. Cédric Champagne
- M. Patrick Lasalle
- M. Claude St-Cyr

A VOTÉ CONTRE :

- M. Alexandre Martel

Monsieur le maire s'abstient de voter.

Adoptée à la majorité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-03-2023

16

**23-174 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 215 – ACQUISITION
D'IMMEUBLES – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Claude St-Cyr donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement d'emprunt 215 relatif à l'acquisition d'immeubles et décrétant un emprunt et une dépense de 6 000 000 \$.

Objet :	Acquisition d'immeubles
Portée :	Tout le territoire
Coût :	6 000 000 \$
Mode de financement :	Emprunt par émission d'obligations sur une période de 20 ans
Mode de remboursement :	Revenus généraux

17

**23-175 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 215 – ACQUISITION
D'IMMEUBLES – DÉPÔT DU PROJET**

CONSIDÉRANT le précédat avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement d'emprunt 215 relatif à l'acquisition d'immeubles et décrétant un emprunt et une dépense de 6 000 000 \$, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

18

**23-176 – PROJET DU COLLECTIF AMÉLIE FRISTEL –
PROGRAMME D'HABITATION ABORDABLE QUÉBEC –
RÉSOLUTION SPÉCIFIQUE**

CONSIDÉRANT le Programme d'habitation abordable Québec de la Société d'Habitation du Québec (SHQ);

CONSIDÉRANT le projet du Collectif Amélie Fristel;

CONSIDÉRANT l'estimation préliminaire de la subvention de base soumise par la SHQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-03-2023

QUE la Ville de Joliette s'engage à contribuer au projet à la hauteur de 445 720,40 \$.

QUE la contribution soit sous forme pécuniaire et de crédit de taxes.

QUE la Ville de Joliette estime à trois mois le délai envisagé pour modifier la réglementation d'urbanisme nécessaire au projet.

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la Société d'Habitation du Québec.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19

23-177 – ENTENTE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER D'URGENCE ET DE SUBVENTION AUX MUNICIPALITÉS (VOLET 3) – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'Habitation de Joliette souhaite maintenir pour 2023 son service d'aide à la recherche de logement sur le territoire de la MRC de Joliette;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Habitation du Québec couvrira 90 % des dépenses admissibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER l'entente à intervenir entre la Ville de Joliette, la Société d'Habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de Joliette, relative au financement dans le cadre du programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités (volet 3).

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ladite entente, de même que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

QUE la Ville de Joliette s'engage à verser à l'Office municipal d'habitation de Joliette 10 % des coûts admissibles.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20

23-178 – MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION – DÉVELOPPEMENT DU LOISIR ET DU SPORT – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT le projet d'offrir la gratuité des formations menant au brevet de sauveteur national et de moniteur aquatique du service des Loisirs et de la culture;



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-03-2023

CONSIDÉRANT l'octroi d'une aide financière d'un maximum de 14 294 \$ du ministère de l'Éducation pour ledit projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'APPROUVER la convention d'aide financière à intervenir entre la ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air et la Ville de Joliette relativement au projet de gratuité des formations menant au brevet de sauveteur national et de moniteur aquatique.

D'AUTORISER le maire à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ladite convention, de même que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21

23-179 – RÉSOLUTION 18-273 – CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RUE – BOULEVARD DE LA BASE-DE-ROC – ABROGATION

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente pour la construction d'une nouvelle rue dans le secteur de la Base-de-Roc a été autorisé lors de la séance du 6 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'ABROGER la résolution 18-273.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

22

23-180 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 15 FÉVRIER AU 7 MARS 2023 – APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2022 au montant de 5 813 792,03 \$ pour la période du 15 février au 7 mars 2023 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 15 février au 7 mars 2023 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-03-2023

Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer pour la période du 15 février au 7 mars 2023

a. Liste des transferts électroniques :	1 531 060,06 \$
b. Liste des chèques :	3 986 877,64 \$
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	2 307 565,43 \$
Total	7 825 503,13 \$

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23

23-181 – RÉFECTION D'UN PETIT PONT DES ÎLES VESSOT – PHASE 1 – CONSTRUCTION FGK INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 1 – ACCEPTATION PROVISOIRE

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par Mme Virginie Landreville, ingénieure pour la firme Les Services EXP inc., en date du 6 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation provisoire, recommandée dans le certificat de paiement numéro 1, des travaux de réfection d'un petit pont des Îles Vessot tels que décrétés par la résolution 22-702 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Construction FGK inc. » la somme de 217 721,78 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

24

23-182 – ACHAT D'UN RADAR – FINANCEMENT PAR LE FONDS DE ROULEMENT – AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'achat d'un radar Lidar par BlueCity;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'AUTORISER le financement pour l'achat d'un radar Lidar au montant de 36 378,09 \$, taxes incluses, à même le fonds de roulement.

QUE le coût net, soit un montant de **31 640 \$**, soit financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé en **trois** versements annuels égaux de **10 546,66 \$**, puisés à même le fonds général durant les **trois** prochaines années.



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

20-03-2023

Les remboursements du fonds de roulement débuteront dès que les immobilisations auront atteint le seuil de capitalisation minimum à la fin de chaque année.

À la fin du projet, s'il advient que le montant de l'affectation autorisée par le fonds de roulement est plus élevé que le montant effectivement dépensé à propos de cette affectation, le conseil est autorisé à retourner automatiquement cet excédent au fonds de roulement non engagé.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25

**23-183 – EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN AUTOMATISATION –
HYDRO-JOLIETTE**

CONSIDÉRANT la création du poste permanent de technicien en automatisation au sein du service d'Hydro-Joliette et la nécessité de le combler;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche M. Joshua Da Costa Leclerc au poste de technicien en automatisation au sein du service d'Hydro-Joliette.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 18 avril 2023.

QUE cette embauche soit assujettie à une période de probation de 120 jours de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 8, de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 5303 (cols blancs).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

26

**23-184 – M. MATHIEU VIAU – PERMANENCE – POMPIER –
SERVICE DES INCENDIES**

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 22-594, le conseil municipal procédait à l'embauche de M. Mathieu Viau au poste de pompier régulier au sein du service des Incendies;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche était assujettie à une période de probation de six mois à compter du 3 octobre 2022, date de son entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence;



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

20-03-2023

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

DE NOMMER M. Mathieu Viau au poste permanent de pompier régulier au sein du service des Incendies, à compter du 27 mars 2023, le tout conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27

23-185 – MM. PIERRE-LUC JEANSON ET JULIEN CASAUBON – PERMANENCE – JOURNALIERS – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 22-586, le conseil municipal procédait à l'embauche de MM. Pierre-Luc Jeanson et Julien Casaubon au poste de journalier au sein du service des Travaux publics et services techniques;

CONSIDÉRANT QUE ces embauches étaient assujetties à une période de probation de 120 jours de travail à compter du 27 septembre 2022 pour M. Pierre-Luc Jeanson et du 29 septembre 2022 pour M. Julien Casaubon, date de leur entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

DE NOMMER, au poste permanent de journalier au sein du service des travaux publics et services techniques, M. Pierre-Luc Jeanson à compter du 29 mars 2023 et M. Julien Casaubon à compter du 31 mars 2023.

LE TOUT conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 1152 (cols bleus).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28

23-186 – MM. MARIO LATENDRESSE ET ABDELRAHMANE SAOU – PERMANENCE – JOURNALIERS – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 22-587, le conseil municipal procédait à l'embauche de MM. Mario Latendresse et Abdelrahmane Saou au poste de journalier au sein du service des Loisirs et de la culture;



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

20-03-2023

CONSIDÉRANT QUE ces embauches étaient assujetties à une période de probation de 120 jours de travail à compter du 28 septembre 2022 pour M. Mario Latendresse et du 3 octobre 2022 pour M. Abdelrahmane Saou, date de leur entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

DE NOMMER, au poste permanent de journalier au sein du service des Loisirs et de la culture, M. Mario Latendresse à compter du 31 mars 2023 et M. Abdelrahman Saou à compter du 30 mars 2023.

LE TOUT conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 1152 (cols bleus).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

29

23-187 – M. FRANÇOIS PÉPIN – DIRECTEUR GÉNÉRAL – FIN DE PROBATION

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 22-511, le conseil municipal procédait à l'embauche de M. François Pépin au poste de directeur général de la Ville de Joliette et autorisait la signature d'un contrat de travail;

CONSIDÉRANT QUE M. Pépin a débuté une période de probation de six mois le 27 septembre 2022, conformément à l'article 2.2 dudit contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

DE CONFIRMER la fin de la période de probation de M. Pépin en date du 27 mars 2023.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

30

23-188 – SOUMISSION NUMÉRO AP23-016 – GESTION DE L'AGRILE DU FRÊNE – TRAVAUX D'ARBORICULTURE – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour des travaux d'arboriculture, soit l'abattage et le transport du bois de frêne vers le site de dépôt ainsi que l'élagage, l'haubanage et le déchiquetage de branches;



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-03-2023

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont été invitées à soumissionner, lesquelles ont toutes remis une soumission conforme;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 15 mars 2023, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	Service d'arbres nature inc.	77 972,40 \$
2	Service d'arbres Hugo inc.	83 466,55 \$
3	Émondage Martel 3087-5520 Québec inc.	85 900,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP23-016, le contrat pour des travaux d'arboriculture dans le cadre de la gestion de l'agrile du frêne, à l'entreprise « **Service d'arbres nature inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des taux horaires et des quantités estimées inscrits au formulaire de soumission, au montant de **77 972,40 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

31

23-189 – SOUMISSION NUMÉRO AP23-017 – FOURNITURE D'ARBRES EN POT ET EN MOTTE – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la fourniture d'arbres en pot et en motte dans le cadre de la plantation d'automne;

CONSIDÉRANT QUE quatre entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, trois entreprises ont remis une soumission;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 14 mars 2023, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	Pépinière Lemay inc.	31 176,40 \$
2	Pépinière Abbotsford inc.	37 156,00 \$
3	Pépinière Dominique Savio Ltée	39 913,90 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-03-2023

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP23-017, le contrat pour la fourniture d'arbres en pot et en mottes, aux entreprises ayant déposé les plus basses soumissions conformes, soit :

Pépinière Lemay inc.	: 13 576,00 \$;
Pépinière Abbotsford inc.	: 19 279,00 \$;
Pépinière Dominique Savio Ltée	: 9 401,25 \$.

Pour un total de 42 256,25 \$, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

32

**23-190 – SOUMISSION NUMÉRO AP23-018 – ARBRES EN POT –
JOURNÉE DE L'ARBRE ET DE L'ENVIRONNEMENT 2024 –
ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la fourniture d'arbres en pot pour la journée de l'arbre et de l'environnement 2024;

CONSIDÉRANT QUE quatre entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, une seule entreprise a remis une soumission;

CONSIDÉRANT QUE ladite soumission a été reçue dans les délais, soit avant le 14 mars 2023, 11 h;

ENTREPRISE	PRIX AVANT TAXES
Pépinière Abbotsford inc.	34 130,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP23-018, le contrat pour la fourniture d'arbres en pot la journée de l'arbre et de l'environnement 2024, à l'entreprise « **Pépinière Abbotsford inc.** », laquelle a déposé la seule soumission conforme sur la base des prix unitaires et des quantités estimées inscrits au formulaire de soumission, au montant de **34 130,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-03-2023

33

**23-191 – SOUMISSION NUMÉRO AP23-023 – ACHATS DE
CAMIONNETTES – TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES
TECHNIQUES – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour l'achat de trois camionnettes pour les Travaux publics et services techniques a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 13 mars 2023;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	Lévis Ford	182 859,00 \$
2	Joliette Ford Lincoln	184 003,38 \$
3	Le Circuit Ford Lincoln Ltée	194 552,04 \$
4	Venne Ford	199 659,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP23-023, le contrat pour l'achat de trois camionnettes pour le service des Travaux publics et services techniques, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Lévis Ford | 9352-7133 Québec inc.** », au montant de **182 859,00 \$**, avant taxes.

QUE le coût net, soit un montant de **192 001,95 \$**, soit financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé en **cinq** versements annuels égaux de **38 400,39 \$**, puisés à même le fonds général durant les **cinq** prochaines années.

Les remboursements du fonds de roulement débiteront dès que les immobilisations auront atteint le seuil de capitalisation minimum à la fin de chaque année.

À la fin du projet, s'il advient que le montant de l'affectation autorisée par le fonds de roulement est plus élevé que le montant effectivement dépensé à propos de cette affectation, le conseil est autorisé à retourner automatiquement cet excédent au fonds de roulement non engagé.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-03-2023

34

**23-192 – CENTRE D’ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES –
VENTE DE VÉHICULES ET D’ÉQUIPEMENTS À L’ENCAN –
AUTORISATION**

CONSIDÉRANT l’analyse et la recommandation du directeur des Travaux publics et services techniques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D’AUTORISER la vente à l’encan, par le Centre d’acquisitions gouvernementales, des véhicules et équipements qui ne sont plus en service ou qui ne sont plus requis, tels qu’énumérés dans le tableau suivant :

Description	Numéro d’article
Camionnette Ford F-150 2010	# 3
Tracteur Kubota et son équipement	# 36
Camion International 7400 2006	# 42
Classeur de bureau et casiers	S. O.
Divers équipements	S. O.

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil

35

**23-193 – CLUB DE SOCCER LANAUDIÈRE-NORD – CAMP DE
JOUR DE SOCCER – UTILISATION DE L’ESPACE PUBLIC –
AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande du Club de soccer Lanaudière-Nord pour l’utilisation du terrain de soccer naturel du parc Lépine-Frenette, du terrain synthétique de l’école secondaire Barthélemy-Joliette et des installations BLEU BLANC BOUGE pour leur camp de jour de soccer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D’AUTORISER le Club de soccer Lanaudière-Nord à utiliser les lieux suivants dans le cadre de leur camp de jour de soccer qui aura lieu du 26 juin au 21 juillet 2023, du lundi au vendredi, de 7 h à 17 h :

- Terrain de soccer naturel du parc Lépine-Frenette;
- Terrain synthétique de l’école secondaire Barthélemy-Joliette.



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-03-2023

D'AUTORISER le Club de soccer Lanaudière Nord, pour la saison 2023, à utiliser le garage pour l'entreposage du matériel, la salle commune et les installations sanitaires du chalet BLEU BLANC BOUGE.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

36

23-194 – CLUB DE SOCCER LANAUDIÈRE-NORD – PREMIÈRE LIGUE DE SOCCER DU QUÉBEC – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande du Club de soccer Lanaudière-Nord pour l'utilisation du terrain synthétique de l'école secondaire Barthélemy-Joliette et des installations BLEU BLANC BOUGE pour la tenue de cinq parties durant la saison estivale 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'AUTORISER le Club de soccer Lanaudière-Nord à utiliser gratuitement le terrain synthétique de l'école secondaire Barthélemy-Joliette pour la tenue des parties à domicile de l'équipe de la Première ligue de soccer du Québec, et ce, sur approbation de la disponibilité du terrain et des installations.

D'AUTORISER un prêt d'équipement, l'accès à l'électricité et au chalet de service de la patinoire BLEU BLANC BOUGE selon la disponibilité.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

37

23-195 – CLUB DE SOCCER LANAUDIÈRE-NORD – SENIOR FÉMININ AA – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande du Club de soccer Lanaudière-Nord pour l'utilisation du terrain synthétique de l'école secondaire Barthélemy-Joliette et des installations BLEU BLANC BOUGE pour la tenue de cinq parties durant la saison estivale 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'AUTORISER le Club de soccer Lanaudière-Nord à utiliser gratuitement le terrain synthétique de l'école secondaire Barthélemy-Joliette pour la tenue des parties à domicile de l'équipe senior féminine AA, et ce, sur approbation de la disponibilité du terrain et des installations.



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-03-2023

D'AUTORISER un prêt d'équipement, l'accès à l'électricité et au chalet de service de la patinoire BLEU BLANC BOUGE selon la disponibilité.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

38

23-196 – CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LES ÉTOILES D'ARGENT – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier datée du 20 février 2023 du Club de patinage artistique de Joliette « Les Étoiles d'argent » dans le cadre de la tenue de leur événement revue sur glace;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ACCORDER une commandite de 50 % des coûts de location des heures de glace pour la tenue de leur événement revue sur glace qui aura lieu du 14 au 16 avril 2023 ainsi qu'un prêt d'équipement, l'accès à l'électricité et un soutien technique et logistique.

D'AUTORISER l'organisme à exiger un coût d'entrée afin de bénéficier de ces revenus.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

39

23-197 – PONTS PAYANTS 2023 – AUTORISATION

(M. le Maire invite une personne présente dans la salle pour effectuer le tirage.)

CONSIDÉRANT les demandes présentées par des organismes joliettains pour la tenue d'un pont payant;

CONSIDÉRANT les résultats du tirage effectué séance tenante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

D'AUTORISER les organismes retenus pour l'activité des ponts payants 2023 à tenir des ponts payants aux périodes ci-après indiquées :



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-03-2023

Date	Intersection	Organisme
13 mai 2023	Rue Saint-Thomas / Chemin des Prairies	CPA Les Étoiles d'argent
	Rue du Père-Wilfrid-Corbeil / Rue du Chanoine-Tisdell	Mon Afrique à Lanaudière
	Rue Papineau / Rue du Juge-Guibault	Les olympiques spéciaux Joliette
	Boulevard Manseau / Rue Saint-Pierre	Club de Volley-ball Les Libellules
9 sept. 2023	Rue Saint-Thomas / Chemin des Prairies	Maison Parent-Aise
	Rue du Père-Wilfrid-Corbeil / Rue Chanoine-Tisdell	Maison des Grands-Parents
	Rue Papineau / Rue du Juge-Guibault	La Soupière

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

40

23-198 – FÊTES O'PARC 2023 – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le programme des Fêtes O'Parc permet aux organismes d'être éligibles à l'obtention d'une aide financière pouvant atteindre 2 500 \$ pour la réalisation d'une fête de quartier à caractère familial;

CONSIDÉRANT les demandes admissibles reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'AUTORISER la tenue des événements suivants :



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

20-03-2023

Date	Lieu	Organisme	Événement	Remis au lendemain en cas de pluie
27 mai	Parc Lajoie	Maison Parent-Aise	Famille en fête !	X
3 juin	Place de la Fresque et place Bourget Nord	CRÉDIL	Famille interculturelle	
17 juin	Parc Lajoie	Chevaliers de Colomb conseil 1468 Joliette	La fête de la famille	X
22 juillet	Parc Antonio-Barrette	Maison des jeunes La Piaule de Joliette	Noël du campeur	X

D'AUTORISER la trésorière à verser une aide financière de 2 000 \$ aux organismes suivants : la Maison Parent-Aise, le CRÉDIL, les Chevaliers de Colomb conseil 1468 Joliette et la Maison des jeunes La Piaule de Joliette pour la tenue de leur événement respectif.

D'AUTORISER l'installation des équipements, les repas populaires, la tenue de spectacles musicaux et autres animations, la vente de nourriture, l'utilisation de BBQ, l'installation de chapiteaux et de jeux gonflables sans ancrage au sol, les prêts d'équipements et l'accès à l'électricité pour la tenue des événements mentionnés au tableau précédent.

LE TOUT, conditionnellement à ce que les requérants se conforment aux différents règlements en vigueur (municipaux, MAPAQ, SOCAN, RBQ et RACJ) et toute autre réglementation applicable, et avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de leur événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

41

23-199 – CLUB DE BASEBALL MINEUR EXPOS DE LANAUDIÈRE NORD – TOURNOI DE BASEBALL PROVINCIAL U13 – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande du Club de baseball mineur Expos de Lanaudière Nord pour la tenue de la deuxième édition d'un tournoi de baseball provincial U13;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-03-2023

D'AUTORISER le Club de baseball mineur Expos de Lanaudière Nord à tenir son deuxième tournoi de baseball provincial U13 qui aura lieu au parc Saint-Jean-Baptiste les 29 et 30 juin et le 1^{er} juillet 2023 de 9 h à 22 h et le 2 juillet 2023 de 9 h à 18 h.

D'AUTORISER le prêt d'équipement, l'accès à l'eau et à l'électricité, selon la disponibilité des ressources, la diffusion de musique et d'animation, l'installation de chapiteaux sans ancrage au sol, l'utilisation de BBQ et la vente de hot-dogs au profit de l'organisme.

D'AUTORISER la location de toilettes chimiques aux frais de la Ville de Joliette.

LE TOUT, conditionnellement à ce que le requérant se conforme aux différents règlements en vigueur (municipaux, MAPAQ, SOCAN, RBQ et RACJ) et toute autre réglementation applicable, et avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de leur événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

42

23-200 – CENTRE DE PÉDIATRIE SOCIALE EN COMMUNAUTÉ DE LANAUDIÈRE – CAMP DE JOUR – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande du Centre de pédiatrie sociale en communauté de Lanaudière pour l'accès gratuit au camp de jour de la Ville de Joliette pour des enfants fréquentant le centre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Muriel Lafarge, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER la gratuité au camp de jour régulier 2023 de la Ville de Joliette pour huit jeunes joliettains référés par le Centre de pédiatrie sociale en communauté de Lanaudière, le tout conditionnellement au nombre de places disponibles après les inscriptions de la Ville de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

43

23-201 – PROJETS CULTURELS 2023 – AIDE FINANCIÈRE – APPROBATION

CONSIDÉRANT l'appel de projets culturels dans le cadre du plan d'action de la Politique culturelle;

CONSIDÉRANT les recommandations à l'unanimité du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

20-03-2023

D'ACCORDER une aide financière de 5 000 \$ pour chacun des projets culturels suivants :

- Pierre-Alexandre Saint-Yves – Projections Sauvages – Projection de courts-métrages dans l'espace urbain;
- Éveline Ménard – Fil de vie – Atelier de création de contes en réalité augmentée avec adolescents et jeunes adultes;
- Caroline Fortin – Les mots dansent quand tu lis – Œuvre d'art public à l'entrée de la bibliothèque Rina-Lasnier.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

44

**23-202 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES –
REPRÉSENTATIONS DIVERSES**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'AUTORISER la trésorière à verser une aide financière aux organismes suivants :

- Jeunesse, J'écoute : 250 \$;
- Les Impatients : 500 \$.

D'AUTORISER les membres du conseil qui le désirent à représenter la Ville de Joliette lors des activités de financement de l'organisme suivant et d'autoriser la trésorière à procéder à l'achat et au paiement de billets à cette fin :

- Fondation Richelieu de Joliette – Souper des ambassadeurs / ambassadrices 2023 – 25 avril 2023 : 1 billet.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

45

DIVERS

45 a)

**23-203 – CONVENTION COLLECTIVE ENTRE LA VILLE DE
JOLIETTE ET LE SYNDICAT DES POMPIERS ET DES POMPIÈRES
DU QUÉBEC, SECTION LOCALE JOLIETTE – APPROBATION**

CONSIDÉRANT QUE la convention collective des pompiers de la Ville de Joliette est échue depuis le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT les négociations entre la Ville de Joliette et les représentants du Syndicat des pompiers et des pompières du Québec, section locale Joliette;



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-03-2023

CONSIDÉRANT QU'une entente de principe est intervenue;

CONSIDÉRANT QUE le projet de convention a été accepté à l'unanimité lors de l'assemblée générale du Syndicat des pompiers et des pompières du Québec, section locale Joliette tenue le 14 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Claude St-Cyr et résolu :

D'APPROUVER selon ses forme et teneur la convention collective à intervenir entre la Ville de Joliette et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Joliette.

D'ENTÉRINER la signature de ladite convention collective par le maire et la directrice du Capital humain, de même que tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

45 b)

23-204 – EMPLOYÉ NUMÉRO 001450794 – TRANSACTION-QUITTANCE – AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude St-Cyr, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, la transaction-quittance relative à l'employé numéro 001450794, de même que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

45 c)

23-205 – OFFRE DE VENTE – LOTS 2 900 734 ET 2 900 736 – AUTORISATION

CONSIDÉRANT le projet « Lanaudière Art Actuel » de Culture Lanaudière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par la conseillère Muriel Lafarge et résolu :

D'ACCEPTER l'offre de vente pour les lots 2 900 734 et 2 900 736, laquelle est annexée à la présente résolution.



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-03-2023

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la ville de Joliette, les documents jugés nécessaires ou utiles relatifs à ces transactions afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

45 d)

23-206 – PROJET ULTRA-TRAIL MONARQUE – APPUI

CONSIDÉRANT QUE le papillon monarque, avec l'ensemble des pollinisateurs, joue un rôle essentiel pour la biodiversité;

CONSIDÉRANT QUE la population de monarques a chuté de plus de 90 % dans les vingt dernières années;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette est certifiée Ville amie des monarques par la Fondation David Suzuki depuis 2018;

CONSIDÉRANT le projet Ultra-Trail Monarque, un ultra-marathon de 4 500 km, d'août à novembre 2023, sur le même trajet migratoire des monarques (Québec, États-Unis, Mexique) ayant pour but une mobilisation citoyenne pour sensibiliser au déclin des pollinisateurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

QUE la Ville de Joliette appuie moralement Monsieur Anthony Battah dans le projet Ultra-Trail Monarque.

QUE la Ville de Joliette identifie des initiatives permettant de promouvoir l'événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

46

23-207 – DÉPÔT DE RAPPORTS

La greffière par intérim dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Liste de la correspondance reçue en date du 20 mars 2023;
- Service de l'Aménagement du territoire – Rapport comparatif mensuel du mois de février 2023;
- Liste des contrats de 2 000 \$ totalisant 25 000 \$ et plus;
- Liste des contrats de 25 000 \$ et plus.



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-03-2023

47

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 3 avril 2023, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

Je vous informe que ce point met fin à la webdiffusion de ce soir. Une période de questions, réservée aux gens présents suivra la fin de la webdiffusion. La séance sera levée à la suite de la période de questions. Au nom des membres du conseil et en mon nom personnel, je vous remercie de votre présence.

48

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

49

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 10.

PIERRE-LUC BELLEROSÉ,
Maire

ANAÏS BARIL,
Greffière par intérim